MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-02-2025
Dossier complet le : 17-02-2025
N° d'enregistrement : 001180/KK P

1 Intitulé du projet

PARC PHOTOVOLTAIQUE de 0,99 MWc, situe sur la commune de Conlie (72)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom: Thibault
Prénom(s): Benoit

2.2 Personne morale

Dénomination
Raison sociale
N° SIRET
Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom
Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un parc photovoltaique au sol de 0,99 MWc

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de parc photovoltaique a pour objectif principal la production energetique avec une injection totale sur le reseau public de distribution ENEDIS.
Il contribuera a la reduction de la dependance aux combustibles fossiles, la reduction des emissions de gaz a effet de serre, la fourniture d'une energie fiable, la reduction des couts de l'energie, ainsi que la decentralisation de l'energie localement consommee.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le parc PV au sol est un projet de production d'energie solaire qui implique la construction et l'installation de panneaux solaires sur une parcelle de 26 768 m² de contenance cadastrale, et d'une surface cloturee d'environ 14 957 m². Soit environ 55,8 % de la contenance cadastrale.
Les travaux prevus pour une duree de 6 mois maximum, seront sequences en 5 phases.
La premiere phase consistera en la preparation du site en enlevant les obstacles, accompagne d'un nivellement tres leger sachant le site deja plat et sans asperite majeur. Si besoin, ce nivellement est effectue pour preparer le site et permettre l'installation des structures porteuses par simple battage des pieux.
La deuxieme phase consistera en la mise en place de la cloture legere et systeme de securite. En effet, un parc PV doit rester cloture et surveille. La cloture envisagee sera legere et de type agricole et ne necessitera aucune fondation beton, seulement un simple battage des pieux. Le portail d'acces sera a double vantaux.
La troisieme phase consistera en l'installation des structures porteuses metalliques et des panneaux photovoltaiques en suivant. En effet, une fois le site prepare, les panneaux sont installes sur des supports montes sur des fondations battus a meme le sol sur une profondeur d'1m30 environ.
La quatrieme phase consistera aux travaux electriques, ou les panneaux seront connectes les uns aux autres, ainsi qu'aux onduleurs decentralises situes derriere les structures porteuses, qui convertissent l'energie produite, en energie electrique utilisable sur le reseau public de distribution (ENEDIS).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois construit et mis en service, le parc photovoltaique passera en phase d'exploitation.
Le parc photovoltaique produit de l'electricite a partir de l'energie solaire. Les panneaux solaires convertissent l'energie solaire en electricite, qui est envoyee aux onduleurs pour etre convertie en electricite utilisable. L'electricite produite est alors transmise au reseau electrique local, pour etre distribuee aux consommateurs.
Le parc PV necessite une maintenance reguliere pour assurer son bon fonctionnement. Les panneaux solaires s'auto-nettoieront grace aux precipitations. Le parc photovoltaique est surveille en temps reel pour detecter les eventuels problemes et les reparer rapidement.
La performance du parc photovoltaique est regulierement suivie pour s'assurer qu'il fonctionne efficacement. Les donnees de production d'electricite sont enregistrees et analysees pour identifier les eventuels problemes et optimiser le rendement du parc.
La gestion de l'energie est essentielle pour optimiser la production d'electricite du parc photovoltaique. Les operateurs publics du parc (ENEDIS/RTE) surveillent la demande d'electricite et ajustent la production du parc en consequence pour repondre aux besoins du reseau electrique local. Le demantelement du parc PV visera a retirer et a desassembler les panneaux solaires, les structures de support et les equipements associes. Il implique la deconnexion des installations electriques, le retrait des cables souterrains, le demontage des structures metalliques et la depose des panneaux solaires. Des mesures de securite seront mises en place pour prevenir les risques environnementaux et pour garantir la protection des travailleurs. Une fois les equipements demantelés, il est prévu de remettre le site dans son état initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance Nombre de panneaux Production electrique de la centrale	(0.99, MWc) (1404, panneaux) (1205.6, Megawattheure)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue de la Zone De La 4C

Lieu-dit :

Localité : Rue de la Zone De La 4C 72240 Conlie

Code postal : 72240 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°0'26"O Lat. : 48°7'12"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de CONLIE , ZONE AU1 reservee pou l'urbanisation future (activite industrielles, artisanales, commerciales ou de services)

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Un plan de prevention du bruit dans l'environnement (PPBE) est attendu pour la voie ferroviaire de la ligne 420000 (ligne de Paris-Montparnasse a Brest). Ce PPBE releve de la competence de l'Etat. Le site du projet est situe a 150 metres de la voie ferroviaire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Site NATURA 2000 Habitats (FR5202003) BOCAGE A OSMODERMA EREMITA SILLE-LE-GUILLAUME ET LA GRANDE CHARNIE a 3,87 km a l'ouest
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Une piste sera amenagee par apport de materiaux sur 5 m de large et 200 m de long environ (environ 200 m3 de grave GNT). Celle-ci restera permeable.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est en zone faible au regard du risque sismique. Aucune contrainte ne s'applique toutefois au projet. Le projet est hors zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les dechets produits tout au long de la vie du projet seront des dechets non dangereux et inertes, issus d'emballage (phase construction essentiellement) electriques (phases maintenance et demantelement) ou des metaux (phase demantelement essentiellement).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures permettent de limiter les incidences du projet sur l'environnement :
- L'espacement des structures de 2.80 m entre elles, et l'espacement des modules laisseront passer les eaux de pluie pour qu'elles ruissellent sous le projet sur l'ensemble de la parcelle et favorise sa vegetalisation.
- L'implantation des structures sur pieux limitera l'impact sur les sols et assurera la transparence hydraulique du projet. Le point bas a 1.20 m et le point haut a 2.72 m permettent une diffusion de la lumiere sous les modules.
- La mise en place d'un seul local technique, de petite taille (10,5 m² au sol et 2,60 m de haut) fait qu'il restera peu visible dans l'environnement global. Il sera situe a l'entree du parc du projet. Il aura un RAL 1015 ivoire clair.
- Le porteur de projet menera un chantier respectueux de l'environnement : reutilisation sur site des materiaux excedentaires, gestion des dechets, kit anti-pollution, aeration du sol apres les travaux, limitation des tranchees.
- Le porteur de projet prevoit la mise en place d'une couverture vegetale naturelle apres les travaux (prairie multi-especes favorisant la biodiversite)
- L'enfouissement de tous les reseaux limite une partie des incidences sur le paysage.
- Les haies et bosquets existants sur la frange ouest du projet permet de reduire l'incidence visuelle du projet depuis la route D304 et l'habitat occupe de l'autre cote de celle-ci.
- La creation de nouvelles haies sur le terrain du projet pour reduire davantage l'incidence visuelle est envisage, de plus cela participera a l'amelioration de la biodiversite sur le terrain

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une evaluation environnementale ne nous semble pas necessaire au vu :
- des tres faibles sensibilites du milieu initial concerne (tant physiques que naturelles, humaines et paysageres),
- de la nature du projet, qui n'engendre aucun rejet majeur et permanent,
- du choix des terrains, avec une vocation de constructibilite a l'echelle communale, tout en permettant le developpement de milieux naturels, avec une coactivite agricole qui reste possible,
- des incidences directes positives sur le developpement des energies renouvelables et des incidences negatives limitees avant application des mesures,
- des mesures prevues et integrees au projet pour eviter ou reduire les incidence potentielles

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Thibault

Prénom Benoit

Qualité du signataire porteur projet

À conlie

Fait le 03-02-2025

Signature du (des) demandeur(s)